

Informations de base	
2008/2281(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2007: budget général UE, Comité des régions Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	2009-02-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	KALLAS Siim	

Événements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
20/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0153/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0292/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2281(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67235

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.561	28/01/2009	
Amendements déposés en commission		PE421.102	23/02/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0153/2009	20/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0292/2009	23/04/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2008)2359 	23/07/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0003/2009 JO C 286 10.11.2008, p. 0001	10/11/2008	Résumé

Informations complémentaires

Source

Commission européenne

Document

[EUR-Lex](#)

Date

Acte final

Budget 2009/0638
[JO L 255 26.09.2009, p. 0085](#)

[Résumé](#)

Décharge 2007: budget général UE, Comité des régions

2008/2281(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CdR pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/638/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 (Section VII - Comité des régions).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009).

Décharge 2007: budget général UE, Comité des régions

2008/2281(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2007 - Autres institutions : section VII – Comité des Régions.

CONTENU : le présent document établit le montant des dépenses et le bilan financier du Comité des Régions (CdR) pour 2007. Il présente une analyse de la gestion financière de l'Institution ainsi que ses grands axes de dépenses.

Les montants proposés ci-après sont tirés du volume I des [Comptes consolidés des Communautés européennes](#), pour l'année 2007 :

Engagements :

- engagements autorisés : 68 millions EUR ;
- montants effectivement engagés en 2007 : 66 millions EUR, soit un taux d'exécution budgétaire de 96,22% ;
- montants reportés à 2008 : insignifiant, soit 0,13% du montant total des engagements ;
- montant des engagements définitivement annulés : 2 millions EUR, soit 3,65% du budget.

Paiements :

- paiement autorisés : 78 millions EUR ;
- montants effectivement payés en 2007 : 68 millions EUR, soit un taux d'exécution budgétaire de 86,89% ;
- montants reportés à 2008 : 6 millions EUR, soit 8,02% du montant total des paiements ;
- montants des paiements définitivement annulés : 4 millions EUR, soit 5,09% du budget.

Grands axes des dépenses de l'année 2007 (suivant Rapport annuel d'activité 2007 du Comité des Régions) : dans le contexte de ses activités politiques et de sa mission (à savoir, contribuer au processus décisionnel de l'Union et aux débats d'orientation des politiques en tant qu'organe consultatif), le CdR a, en 2007, contribué à représenter le pouvoir local et régional au sein des institutions européennes. Par le biais de ses **activités consultatives** (adoption d'avis) et de la **coopération structurée** avec les institutions européennes et collectivités territoriales, le CdR a pleinement mis en œuvre son programme de travail et sa stratégie politique globale.

La principale manifestation organisée en 2007 par le Comité (outre les séminaires préparés par les commissions et les Open Days) fut la célébration du 50^{ème} anniversaire du traité de Rome (22-23 mars 2007).

En 2007, le Comité a également :

- adopté 44 avis dont les plus importants concernent les Fonds structurels, la réforme de l'Union et son élargissement, le développement durable et la mobilité et le mieux légiférer ;
- renforcé son rôle consultatif en soutenant la création de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice, à l'occasion d'une conférence à Adeje aux Îles Canaries (octobre 2007) ;
- renforcé son image, avec les « Open Days » du 8 au 11 octobre 2007 sur le thème « Produire des résultats » avec quelques 5.500 participants et les « Journées portes ouvertes interinstitutionnelles » de mai ;
- amélioré son niveau d'information vers l'extérieur, avec la mise en place du « réseau de monitoring de la subsidiarité (créé en juin 2007). Ce réseau vise à faciliter l'échange d'informations entre les collectivités territoriales de l'UE sur les propositions de la Commission susceptibles d'avoir un impact en termes de subsidiarité, une fois adoptées. Parmi ses principales réalisations, on compte la publication du rapport « Horizon 2010 –Collectivités locales et régionales pour la croissance et l'emploi » ;
- renforcé la coopération interinstitutionnelle (notamment, avec le Conseil et les États membres) ;
- mis en place plusieurs réunions (ordinaires et extraordinaires) hors siège à Würzburg (D) et à Vilamoura (PT) ;
- abouti à un nouvel accord de coopération administrative avec le Comité économique et social européen (CESE) en vue de garantir l'efficacité de ces deux institutions : l'accord porte sur les services conjoints et sur la chaîne de production, de la traduction à l'impression, ainsi que sur les services informatiques et les télécoms, la sécurité et la restauration. Certains secteurs sont toutefois devenus « propres » à chaque comité, tels que le service médico-social, la bibliothèque, le service de pré-presse et les services intérieurs. Une nouvelle structure a vu le jour, qui contribue à la transparence des opérations des institutions ;
- achevé la réforme administrative de l'institution ;
- accru ses normes de contrôle.

Sur le plan de la mise en œuvre du budget, le rapport d'activité indique que globalement le taux d'exécution du budget s'est sensiblement amélioré. Le taux de reports de crédits est maintenant nettement moins important que les années antérieures (de 84% de taux d'exécution en 2006, le CdR est passé à 87% pour l'exécution des paiements en 2007).

Les autres faits saillants de l'exécution budgétaire du CdR peuvent être résumés comme suit :

Titre I (*Dépenses de personnel*) : ce titre budgétaire a principalement été marqué par une diminution des dépenses de rémunérations du personnel (en raison d'une indexation tardive des salaires), à des frais de recrutement limités, à des frais liés à la crèche interinstitutionnelle en nette diminution (dont les coûts, mal calculés par la Commission, ont abouti à une contribution très faible pour le CdR) et a des dépenses de publication, en net ralentissement.

Titre II (*Dépenses de fonctionnement*) : ce titre budgétaire a été marqué par l'annulation de certains engagements reportés, notamment à l'article intitulé « redevances emphytéotiques » pour le paiement anticipatif des bâtiments Trèves 74 et Belliard 93 ainsi que pour les frais d'« observation » pour les activités des observateurs roumains et bulgares - entre-temps devenus membres à part entière (au 1^{er} janvier 2007). Le titre budgétaire a également été marqué la non exécution des crédits reportés de 2006 pour le poste « frais de publication et de participation aux manifestations publiques » (essentiellement, participation aux frais de déplacement des journalistes), « publications à caractère général » et autres « frais de communication ».

Décharge 2007: budget général UE, Comité des régions

2008/2281(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 409 voix pour, 56 voix contre et 10 abstentions, une décision qui vise à octroyer la décharge au secrétaire général du Comité des régions (CdR) sur l'exécution du budget du Comité pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette institution.

Dans la foulée, le Parlement a adopté par 438 voix pour, 33 voix contre et 6 abstentions une résolution contenant les observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

La résolution signale tout d'abord qu'en 2007, le CdR disposait de crédits d'engagement pour un total de 68,6 millions EUR (contre 74,4 millions EUR en 2006) avec un taux d'exécution de 96,22%.

Les autres grands points de la résolution peuvent se résumer comme suit :

- **Affaires en cours concernant le CdR** : constatant que l'audit de la Cour des comptes n'avait relevé aucune anomalie particulière concernant le CdR, le Parlement rappelle que l'audit interne sur les transferts de salaires (achevé en 2006) a mis au jour "des insuffisances en ce qui concerne le principe de séparation des fonctions dans ce domaine (fonctions d'initiation et vérification interne)" et avait révélé qu'"une priorité accrue aurait dû être accordée à l'environnement de contrôle compte tenu des risques y afférents". Il rappelle également que l'OLAF a conclu, à la suite d'une enquête, que 8 transferts n'avaient pas été conformes aux conditions statutaires et avait recommandé le remboursement du trop-perçu par les fonctionnaires concernés. Se réjouissant des remboursements intégraux des montants indus en 2007, le Parlement rappelle encore que 6 membres du personnel ont fait l'objet de mesures disciplinaires (et que 5 d'entre eux ont été poursuivis devant les autorités belges). Il constate en outre que la procédure vis-à-vis de ces personnes n'est pas encore close. Il demande dès lors au CdR d'envisager des mesures disciplinaires proportionnées à l'issue des affaires en cours.

- **Accord de coopération avec le CESE** : le Parlement se félicite de la signature, en décembre 2007, d'un nouvel accord de coopération administrative avec le Comité économique et social européen (CESE) pour la période 2008-2014. Il est convaincu que la coopération entre les deux institutions sera financièrement avantageuse pour le contribuable européen (en termes d'infrastructures, d'informatique et de télécommunications ainsi que de traduction) tout en rappelant qu'un certain nombre de services seront découplés. Il demande que ce découplage soit neutre sur le plan budgétaire.
- **Contrôles internes** : le Parlement rappelle qu'il est essentiel que les contrôles effectués par les ordonnateurs, les vérificateurs et les auditeurs, soient suffisamment rigoureux. Il se réjouit de constater l'élaboration par le service budgétaire du CdR d'un nouvel instrument de contrôle analytique budgétaire ("Budget Watch") fournissant des informations approfondies sur toutes les lignes et sous-lignes budgétaires du CdR, y compris les crédits disponibles, ainsi que de l'établissement d'une liste de postes sensibles. Il demande également que le Comité rende compte de façon détaillée du suivi des décisions de décharge antérieures du Parlement.

Parallèlement, le Parlement réitère sa demande selon laquelle les membres du CdR devraient déclarer leurs intérêts financiers.

Il déplore enfin le fait que le règlement financier maintienne une réglementation extrêmement complexe en matière de marchés publics pour les petites institutions comme le CdR. Il invite dès lors la Commission à consulter largement cette institution afin de s'assurer que ses préoccupations dans ce domaine sont pleinement prises en compte dans le projet final.

Décharge 2007: budget général UE, Comité des régions

2008/2281(DEC) - 10/11/2008

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2007 (autres institutions – Comité des Régions).

CONTENU : dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2007, la Cour fait le point sur la légalité et la régularité des dépenses de fonctionnement des institutions. En 2007, la Cour constate notamment que toutes les institutions ont mis en œuvre de façon satisfaisante les systèmes de contrôle et de surveillance requis par le règlement financier. Les tests des opérations ont notamment montré que ces dernières étaient exemptes d'erreurs significatives en matière de légalité et de régularité.

La Cour attire néanmoins l'attention sur un certain nombre d'observations qui devraient être prises en considération par les institutions concernées.

Toutefois dans le cas spécifique de l'audit du **Comité des Régions**, il ressort que cet audit n'a donné lieu à aucune observation significative.